

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 7

Artikel: Fonds Herzog : appel aux officiers à se mettre à son bénéfice
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FONDS HERZOG

Appel aux officiers à se mettre à son bénéfice.

Le solde en caisse du *Fonds Herzog* s'élevait, au 31 décembre 1897, à 18 442 fr. 30. Il s'est augmenté, en 1898, des intérêts, 595 fr.; il n'a subi, en 1897, aucune diminution, aucun travail n'ayant été présenté pour 1898. Le comité se trouve donc engagé à étendre l'emploi du Fonds Herzog à autre chose qu'à des travaux seuls et à l'utiliser comme suit :

a) Subside à des voyages à l'étranger pour visiter des établissements militaires, pour suivre des manœuvres, etc.

b) Prix à des travaux sur les sujets suivants :

1. De l'influence tactique et technique de la poudre moderne à faible fumée;
2. Quels seront les effets des canons à tir rapide dans l'organisation et la tactique de l'artillerie de campagne, de position et de fortresse?
3. Comment développer l'activité de l'officier d'artillerie en dehors du service?
4. Quelles sont les idées modernes sur l'emploi de l'artillerie de position dans la guerre de campagne?

Le comité se réserve d'employer les fonds disponibles en les répartissant par moitié — suivant d'ailleurs la qualité des travaux — aux rapports de voyages et aux travaux de concours.

La publication des mémoires dans la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* et dans la *Revue militaire suisse* demeure réservée.

Les travaux sont à envoyer au plus tard le 31 mars 1899 à l'un des membres du comité soussigné. Ils seront pourvus d'une devise et contiendront dans une enveloppe fermée et distincte le nom de leur auteur.

Les soussignés engagent très chaleureusement leurs camarades de l'artillerie à s'intéresser et à donner suite à la présente publication; ils leur rappellent à cette occasion les paroles que prononçait notre regretté général Herzog en recevant le fonds qui devait porter son nom :

« Cette donation fait honneur au corps des officiers de l'artillerie et il faut espérer qu'elle portera ses fruits pour le plus grand bien de notre arme. »

Zurich	} mai 1898	BLUNTSCHLI, colonel;
Aigle		DE LOES, colonel;
Steffisbourg		SCHUPBACH, colonel.

Nous ne pouvons que nous associer à la circulaire ci-dessus et engager de la façon la plus pressante les officiers d'artillerie à se mettre au bénéfice du fonds Herzog. L'idée d'appliquer une partie des ressources à des voyages à l'étranger a du bon; elle portera, nous n'en doutons pas, des officiers qu'éloignent peut-être les travaux de cabinet, à étudier hors de Suisse des sujets militaires relatifs à l'artillerie et à faire des observations sur les armées étrangères. — La *Revue militaire suisse* se met à la disposition des jeunes officiers pour leur indiquer les sources à consulter et les publications qui auraient paru sur les travaux qu'ils auraient l'intention d'entreprendre.